

Rentrée 2023/2024 | Informations et inscription

Votre (vos) enfant(s) est (sont) préinscrit(s) en section Danse pour l'année scolaire 2023/2024.

Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations nécessaires pour valider l'inscription, ainsi que les principaux renseignements sur le déroulement de l'année à venir.

Certaines informations pourront cependant être modifiées en fonction du nombre d'inscriptions (stage de pré-rentrée, organisation des cours, etc ...), vous en serez informés.

Si vous recevez ce dossier par erreur, ou bien si vous ne souhaitez plus inscrire votre enfant au Danse-études de la Perverie l'an prochain, **nous vous invitons à nous en informer en retour** à l'adresse suivante : danse@perverie.com

DATE LIMITE DE L'INSCRIPTION : lundi 3 juillet 2023

Contenu du dossier :

1. Présentation de l'association « Danse et Etudes la Perverie »
2. Tarifs 2023-2024
3. Détail des stages 2023-2024
4. Les tenues de danse
5. Emplois du temps
6. Evaluations
7. Calendrier 2023/2024
8. Annexes : utilisation des images et recueil de données administratives

Certificat médical obligatoire

Pour toute inscription au Danse et études La Perverie, il est demandé un certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive de la danse. Ce certificat est à fournir AVANT le premier cours de la rentrée, sans quoi votre enfant ne sera pas autorisé à danser.

Les certificats médicaux doivent être envoyés à danse@perverie.com ou être remis au professeur lors du premier cours (stage août ou 1^{er} cours en septembre).

1. Présentation de l'association « Danse et Etudes la Perverie »

La section Danse de la Perverie est gérée par une association (type loi 1901) « Danse et Etudes la Perverie », constituée lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2018.

Les membres du bureau sont :

Président : Christophe JOURDAN	Secrétaire : Céline GOALABRÉ	Trésorière : Mélanie RASSENEUR
--	--	--

Les membres du Conseil d'Administration, tous bénévoles, sont responsables d'actions spécifiques pour la vie de l'école de danse. Les membres sortants seront remplacés par élection lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu **le lundi 2 octobre 2023 à 20h**.

M Christophe Corda, Mme Lydie Lutic, chefs d'établissement, Mme Agnès Bullier, présidente de l'OGEC La Perverie sont membres de droit du Conseil d'Administration.

Nos prestataires, les professeurs de danse et/ou d'autres personnes peuvent être invités ponctuellement à participer aux conseils d'administration selon les sujets traités.

Sans attendre l'assemblée générale d'octobre 2023, nous vous invitons chaleureusement à vous porter candidat pour rejoindre notre équipe de bénévoles, faire vivre votre association, apporter vos idées et réaliser encore plus de projets au service des enfants et de leur passion.

Pour nous joindre :

Adresse : Association Danse et Etudes la Perverie
63 rue de la Perverie - CS 42203 - 44322 Nantes cedex 3
Mail : danse@perverie.com
Téléphone : 02 40 14 53 70

Pour alléger ce dossier, les statuts de l'association ne sont pas reproduits ici. Ils sont disponibles sur simple demande.

2. Tarifs 2023-2024

Les frais annuels d'inscription en section Danse, détaillés page suivante, se composent comme suit :

- a) **Adhésion à l'association (20€ par enfant) ET forfait incluant les cours hebdomadaires (selon la classe de l'enfant) et les stages de danse obligatoires (Toussaint et Pâques).**
- b) **Cours optionnels de contemporain et/ou jazz pour les élèves du secondaire**
- c) **Stage optionnel en août, proposé selon les niveaux de classe.**

Le conseil d'administration de l'association a pris la décision de ne pas augmenter les tarifs 2023/2024 qui restent inchangés depuis quatre ans, malgré la situation d'inflation actuelle. L'augmentation des frais de fonctionnement sera assumée par la structure, et les tarifs pourront être révisés pour l'année 2024/2025 selon l'évolution de l'activité et de la conjoncture.

Frais annuels – Engagement :

L'intégralité du paiement est due dès l'inscription. L'étalement du paiement en 3 fois sans frais, ne permet pas d'arrêter la danse en cours d'année. En effet l'inscription est définitive et ne peut donner lieu à remboursement, sauf en cas de force majeure.

Toutefois, tout renoncement à un cours d'option (Jazz ou contemporain) entre le 3 juillet et le 20 septembre 2023 fera l'objet d'une retenue forfaitaire de 100 €. Au-delà de fin septembre, aucun remboursement ne sera possible.

Nota : La gestion de la section de danse étant assurée par une association type Loi 1901 (Danse et Etudes la Perverie), le prix des cours de danse n'est pas compris dans celui de la scolarité à La Perverie. L'association Danse et Etudes la Perverie règle les prestations des professeurs de danse et assure les dépenses liées au fonctionnement de la section Danse. Elle ne bénéficie d'aucune aide financière.

Tarifs annuels 2023 - 2024			
CURSUS	Adhésion obligatoire à l'association « Danse et Etudes la Perverie » (20 € par enfant , incluse dans les formules ci-dessous) + Forfait cours de danse hebdomadaires + stages obligatoires		
	En CE1 et CE2	2h par semaine d'initiation au rythme et au mouvement Nota : Pas de stage de danse pendant les vacances pour les CE1-CE2	444 €
	En CM1 et CM2	2h par semaine + stages obligatoires des vacances de Toussaint et de Pâques.	492 €
	Au collège et au lycée : cursus normal	Par semaine : 3 cours de classique de 1h30 et un cours de barre à terre de 1h, soit 4 cours (5h30 cumulées)	891 €
	OU cursus allégé lycée uniquement:	Par semaine : 2 cours de classique de 1h30 et un cours de barre à terre de 1h, soit 3 cours (4h cumulées)	762 €
OPTIONS	Cours de danse optionnels : collège et lycée uniquement, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (réduction de 15% si inscription avant le lundi 3 juillet 2023)		
	Contemporain seul	Cours hebdomadaire de 1h ou 1h15 (selon groupes et possibilité d'emploi du temps)	237€ en juin (Ou 282 € après le 3/07)
	Jazz seul	Cours hebdomadaire de 1h ou 1h15 (selon groupes et possibilité d'emploi du temps)	237€ en juin (Ou 282 € après le 3/07)
	Jazz ET Contemporain	1 cours de jazz ET 1 cours de contemporain hebdomadaire (réduction de 10% par rapport à chaque cours pris séparément)	426€ en juin (Ou 504 € après le 3/07)
STAGES	Stages de danse optionnels pendant les vacances		
	CM1-CM2	Stage de pré-rentrée août 2022 (planning détaillé dans le dossier) (<i>Paiement intégral à la première échéance</i>)	45 €
	Collège et lycée	Stage de pré-rentrée août 2022 (classique, jazz, contemporain) selon planning joint au dossier (<i>Paiement intégral à la première échéance</i>)	65 €

Réduction pour les fratries :

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits simultanément en Danse-Etudes, chacun des enfants bénéficie d'une réduction de 10% sur la totalité des frais d'inscription, hors stages.

Pour en bénéficier, entrez le code de réduction **FRATRIE** dans le processus de paiement en ligne HelloAsso

DEMARCHE D'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, nous vous prions de bien vouloir vous connecter à la page spécifique via le lien ci-dessous. Il vous suffit ensuite de suivre les étapes proposées selon les inscriptions souhaitées. **Aucun autre moyen ne sera accepté.**

[INSCRIPTION EN LIGNE ICI](#)

[Date limite d'inscription : LUNDI 3 JUILLET 2023](#)

3. Détail des stages 2023 - 2024

Les stages de danse pendant certaines vacances scolaires offrent des occasions d'approfondir les cours dans un cadre plus détendu ou de découvrir de nouvelles techniques. Ils sont plébiscités par les élèves comme par les professeurs.

Stages OBLIGATOIRES Du CM1 à la Terminale, inclus dans les forfaits	
Stage de Toussaint : découverte → Permet de découvrir d'autres professeurs et/ou de nouvelles disciplines ou techniques.	Lundi 23, Mardi 24, Mercredi 25 octobre 2023 Planning précis à venir
Stage de Pâques : préparation spectacle → Permet d'approfondir les chorégraphies du spectacle annuel, de faire répéter plusieurs groupes ensemble pour les transitions et le final	Lundi 22, mardi 23 avril 2024 pour les CM1-CM2 Lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 avril 2024 pour les élèves de la 6e à la terminale Planning précis à venir.

Stages optionnels		
Stage de pré-rentrée (CM1 à Terminale) → Permet une reprise progressive de la danse et l'accueil des nouveaux élèves.	45 € (CM1-CM2) 65 € (6e à Term)	Lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 août 2023 Planning envoyé en juillet Fortement recommandé aux nouveaux élèves de l'école.

STAGE DE PRE-RENTREE – 28-29-30 août 2023

Ce stage est proposé du CM1 à la terminale. Il est particulièrement conseillé aux nouveaux arrivants. C'est l'occasion de faire connaissance, de reprendre doucement la danse après deux mois de vacances et de tester les disciplines optionnelles.

La participation au stage implique la participation à tous les cours du niveau, dans toutes les disciplines, même si celles-ci ne sont pas choisies à l'année. Inscription et paiement obligatoire dès l'inscription annuelle.

Le stage de pré-rentrée ne bénéficie pas du paiement en 3 fois : il est à régler intégralement au moment de l'inscription, avec la première échéance.

Attention : En fonction des effectifs inscrits, le stage peut être annulé ou le planning peut être modifié. Le planning ci-dessous, vous est donné à titre Indicatif. Vous recevrez un emploi du temps définitif avec toutes les informations nécessaires quelques jours avant le début du stage.

4. Les tenues de danse

Les tenues de l'année 2023/2024 vous seront communiquées début juillet. Les commandes pourront être faites en ligne chez notre partenaire Ecladanse <https://ecladanse.fr/>

Des packs seront proposés à tarif préférentiel. Merci de bien vouloir attendre notre courrier de juillet avant toute commande, le site n'est pas à jour actuellement.

5. Emploi du temps hebdomadaire

Les emplois du temps de danse sont élaborés en étroite collaboration avec l'établissement scolaire et sont communiqués à la rentrée par les enseignants. Les premières semaines peuvent donner lieu à des ajustements.

En primaire, les cours de danse sont intégrés à l'emploi du temps. Les cours ont lieu entre 08h35 et 16h35.

Au collège, les danseurs – danseuses sont scolarisés en classe à horaires aménagés (CHAM). Certains collégiens danseurs pourront avoir un cours de danse obligatoire le mercredi après-midi. Merci d'en tenir compte si vous avez besoin de programmer d'autres activités. Un cours de barre à terre peut-être positionné sur la pause déjeuné.

Au lycée, il n'y a plus d'horaires aménagés et les élèves ne sont pas regroupés dans une classe dédiée comme au collège. Compte tenu de cette spécificité, les cours de danse sont positionnés hors temps scolaire, en fin de journée (en général de 18h à 19h30), le mercredi après-midi et éventuellement sur l'heure de la pause déjeuner (barre à terre).

Les cours optionnels en danse contemporaine et danse jazz proposés aux élèves du secondaire sont généralement positionnés hors temps scolaire, c'est à dire sur la pause méridienne OU le soir, de manière à permettre à un maximum d'élèves intéressés de pouvoir s'inscrire et de construire des groupes de niveaux cohérents. A noter que le maintien de ces cours et la possibilité de multi-niveaux ne sera confirmé qu'à la rentrée, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Votre enfant pourra assister gratuitement et sans engagement à ces cours d'option les deux premières semaines de septembre. Ainsi, il pourra juger de son intérêt pour la discipline et se rendre compte de son emploi du temps hebdomadaire, avant de s'engager en s'inscrivant pour l'année à ce cours supplémentaire. Il faut bien noter que toute nouvelle inscription en septembre sera acceptée sous réserve du nombre de places restantes.

6. Evaluations

Un contrôle continu sera mis en place. Les professeurs de danse rempliront chaque semestre des bulletins d'appréciations permettant à l'élève et sa famille de suivre la progression. Pour les élèves du secondaire, les appréciations sont portées sur EcoleDirecte. Des évaluations sont régulièrement programmées dans l'année ainsi que des entretiens. La continuité du cursus danse-études est soumise à différents paramètres : évolution technique, absence de contraintes morphologique, adhésion de l'élève et de sa famille au projet.

Vous pouvez demander un rendez-vous au professeur de danse de votre enfant via danse@perverie.com.

7. DATES 2023/2024 A RETENIR

Les cours de danse commenceront, selon l'emploi du temps de chaque niveau, **à partir du :**

CE1/CE2 : lundi 11 septembre **CM1/CM2 : jeudi 7 septembre**

Secondaire : jeudi 6 septembre

Les emplois du temps de danse seront communiqués à la rentrée par les enseignants du primaire, et par les professeurs de danse lors de la réunion de rentrée pour le collège/lycée.

SEPTEMBRE

Réunion de rentrée pour les élèves de la 6ème à la terminale | mercredi 6 septembre

12h45/13h45 – 6è5è

13h45/14h45 – 4è3è

14h45/15h45 - lycéennes

Objectifs : présentation de l'équipe pédagogique, présentation du danse-études avec les objectifs et les attentes, accueil des nouveaux élèves, présentation de l'année (les dates-clés, les projets, les intervenants, ...), présentation des nouveautés ou des services « annexes » et des emplois du temps. Questions / réponses.

OCTOBRE

Apéritif des parents d'élèves de la danse et Assemblée générale annuelle de l'association : salle Ph Duchesne | Lundi 2 octobre – 19h

Apéritif-rencontre de tous les parents de la Danse pour un échange convivial sur les projets, les besoins, les attentes des uns et des autres. **Venez nombreux !**

NOVEMBRE

Portes ouvertes de l'établissement de la Perverie : participation d'élèves danseurs à la demande des professeurs – Groupes définis quelques semaines en amont, à partir du CM1.

Samedi 18 novembre 2023 et Samedi 17 février 2024 | 9h/12h

DECEMBRE

Soirée « Démonstrations » - Danseurs collège/lycée

Pour découvrir le travail quotidien des danseurs

Jeudi 14 décembre 2023 | 20h

Pour tous publics | Entrée gratuite pour tous les danseurs de notre école

MAI

Spectacle annuel : Salle l'Odysée à Orvault – Pour tous les danseurs

Vendredi 31 mai 2024 | 20h30

Les dates de stages sont indiquées dans le point 4 de ce dossier.

Planning sous réserve de toutes modifications

8. ANNEXES

L'acceptation (ou non) de ces annexes se fait au moment de l'inscription en ligne.

Autorisation d'utilisation de l'image

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être réalisées et utilisées à des fins de promotion et de communication internes et externes sur quelque support que ce soit, sans limite de temps.

Lors de l'inscription annuelle (en ligne) de votre enfant nous sollicitons donc votre autorisation.

Il peut s'agir d'affichage dans les locaux (studios de danse et plus généralement bâtiments de la Perverie) ; de publication sur le site internet de La Perverie ; sur le réseau d'affichage interne, sur les réseaux sociaux ou sur des prospectus, journaux ou flyers. Dans la très grande majorité des publications, il s'agit de photos de groupe (en studio lors des cours, stages ou portes ouvertes ; sur scène lors des spectacles) pour montrer les activités de danse.

Il est bien entendu que les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier votre enfant. Si vous décidez de refuser ce droit à l'image, dans la mesure du possible et s'il est reconnaissable, votre enfant sera flouté, ou nous lui demanderions au préalable de se retirer au moment des prises de vue ou vidéos.

Recueil de données administratives pour gérer l'association

Lors de votre inscription en ligne sur HelloAsso, nous vous demandons d'accepter le recueil de données administratives. L'association Danse et Etudes La Perverie respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD). Nous vous expliquons quelles données sont recueillies, dans quel but et qui peut les consulter.

Les données administratives recueillies sur le site d'inscription en ligne HelloAsso, ainsi que certaines données fournies par la Perverie (classe de l'enfant, mails enfant et parents) sont recueillies avec votre accord, en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et pour communiquer avec vous et/vos enfants au sujet des activités de l'école de danse. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Les données sont conservées jusqu'à deux ans après la fin de votre adhésion.

Les membres du Conseil d'administration, le secrétariat de la Perverie et les professeurs de danse ont accès à ces données ainsi qu'à la liste des adhérents dans le cadre de leurs missions respectives.

Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant. Vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de danse@perverie.com